

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1 septembre 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Louis Cimon conseiller

2020-09-405 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-406 ADOPTION. RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 31 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2020-987 régissant la démolition d'immeubles.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-407 ADOPTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ARROSAGE ET L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 31 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2019-971-02, lequel modifie le règlement sur l'arrosage et l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-408 ADOPTION. RÈGLEMENT DE TARIFICATION - PLAQUES L ET F À L'ÉCOCENTRE.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 31 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2013-906-11, lequel modifie le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-409 NOMINATION. CHARGÉE DE PROJETS - URBANISME ET ENVIRONNEMENT.

CONSIDÉRANT la création du poste de chargé de projets – Urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne du 22 au 30 juillet pour le poste de chargé de projets – Urbanisme et environnement, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT que madame Claudia DiVita Rheault répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Claudia DiVita Rheault au poste de chargée de projets - Urbanisme et environnement;
- QUE la nomination soit effective à compter du lundi 31 août 2020;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, pour la classe 10.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-410 NOMINATION - PRÉPOSÉE - COUR MUNICIPALE ET GUICHET UNIQUE.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de préposée - Cour municipale et guichet unique à compter du 28 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage, à l'interne du 2 au 9 juillet et à l'externe du 9 au 23 juillet 2020 tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT que 52 candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT que cinq personnes ont été convoquées pour une première entrevue et ensuite deux personnes pour une seconde entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la Direction des ressources humaines et de la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Natasha Larouche au poste de préposée - Cour municipale et guichet unique;
- QUE la nomination soit effective à compter du mercredi 2 septembre 2020;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, pour la classe 7.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-411 DÉPÔT. ANALYSE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE POUR RÉSEAU SANITAIRE, PLAN MESURES COMPENSATOIRES- PROJET RUE LALONDE.

CONSIDÉRANT que, selon les exigences du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), à partir du 1er avril 2014 aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé par le Ministère sans que des mesures compensatoires soient prévues;

CONSIDÉRANT le mandat confié à Lasalle | NHC afin de produire l'analyse hydrologique et hydraulique du réseau d'égout sanitaire et un plan de mesures compensatoires;

CONSIDÉRANT que le projet de développement de la rue Lalonde est projeté dans un futur immédiat;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Mercier à la firme Lasalle | NHC de traiter dans un premier temps que les mesures compensatoires pour le projet de la rue Lalonde;

EN CONSÉQUENCE :

- QUE ce Conseil prenne acte du rapport R.0306 préparé par la firme Lasalle | NHC relatif à l'analyse hydrologique et hydraulique pour le réseau sanitaire et les mesures compensatoires pour le projet de la rue Lalonde.

2020-09-412 AUTORISATION DE SIGNATURE. PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROJET DE LA RUE LALONDE.

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente relatif au partage des coûts relatifs aux travaux d'infrastructures et promesse de cession de rue et d'infrastructures municipales - projet Immobilier A.H. inc.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-413 RÉOLUTION POUR CASIERS POSTAUX DE LA RUE SAUVÉ.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil abroge la résolution 2020-07-357, laquelle demandait à la Société Canadienne des Postes de replacer les boîtes postales à leur endroit initial sur la rue Sauvé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-414 AUTORISATION DE SIGNATURE. PROTOCOLE D'ENTENTE - PARC À CHIENS.

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente pour le parc à chiens.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-09-415 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS.

- Je, Philippe Drolet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Philippe Drolet, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-09-416 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement 2009-859-06, lequel modifie le règlement sur les permis et certificats.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 13.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 14.

2020-09-417 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 17.

ADOPTÉE à l'unanimité